

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne (PDGMMC) ANNEXE 1-A

du Canada et les contrats d'engagement, avec prime, de la marine marchande.

11. Le 19 janvier 1988, le gouvernement des États-Unis a accordé aux marins de la marine marchande américaine ayant servi au cours d'un "conflit armé" les avantages qui étaient réservés aux anciens combattants. Annexe E, par. 34, p. 53
12. A leur rapatriement, le Canada a rejeté la demande des prisonniers de guerre de la marine marchande qui voulaient retourner en mer et leur a également refusé les prestations de réadaptation. Annexe E, par. 16, p. 42 et par. 20, p. 44 Annexe C, p. 28
13. Le Canada a accueilli un criminel étranger de renom, Hal Banks, du Syndicat international des marins, qui a utilisé la violence, l'intimidation, la propagande et des listes noires pour priver de leur gagne-pain des marins marchands qui avaient servi en temps de guerre (et en temps de paix). La Commission Norris a parlé de "mort industrielle". Annexe B, p. 26, Annexe E, par. 5, p. 36